

Le 11 janvier 2019



Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives et juridiques, et chef de la
gouvernance
Edifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information C-6505

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 12 décembre 2018 et dans laquelle vous nous demandez :

- «1. *Le budget prévu pour l'émondage en Mauricie en 2008, 2013, 2016, 2017 et 2018.*
2. *Le budget dépensé pour l'émondage en Mauricie en 2008, 2013, 2016, 2017 et 2018.»*

Tout d'abord, nous vous invitons à consulter notre site Web à l'adresse suivante pour obtenir davantage d'informations sur la végétation près des lignes de distribution :
<http://www.hydroquebec.com/electricite-et-vous/vegetation-securite/liqnes-distribution/>.

Nous vous informons qu'Hydro-Québec ne procède pas à des travaux d'émondage, c'est-à-dire le prélèvement des dernières extrémités des branches afin de principalement améliorer l'apparence visuelle des arbres. Par contre, dans sa stratégie de maîtrise de la végétation, la division Hydro-Québec Distribution procède notamment à de l'élagage, qui consiste à la coupe de branches importantes. Ceci permet principalement de dégager le réseau moyenne tension en réduisant significativement les risques d'électrisation pour les citoyens et les travailleurs. D'autres avantages de cette pratique sont la réduction des risques d'amorce d'incendie et dans une moindre mesure, l'occurrence de pannes.

Selon les circonstances, les stratégies de maîtrise de la végétation utilisées tant sur les réseaux de distribution (Hydro-Québec Distribution) que de transport (Trans Énergie) peuvent aussi parfois avoir recours à l'abattage d'arbres et à du déboisement.

L'essentiel des pannes attribuables à la végétation est le fait de chablis. Le chablis est la chute de branches ou d'arbres sur notre réseau. Les chablis sont fréquents lors d'événements climatiques tel que les neiges mouillées, le verglas, et les épisodes de rafales de vent.

Cela dit, nous ne pouvons vous communiquer les montants demandés, car Hydro-Québec ne comptabilise pas ceux-ci par région administrative. La production d'un tel document nécessiterait des opérations de repérage spécifique dans nos systèmes informatiques, ainsi que des travaux d'extraction, d'analyse et d'agrégation de données. Nous invoquons à cet égard l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

Toutefois, vous trouverez ci-dessous les coûts prévus et les coûts réels pour l'ensemble du Québec pour toutes les activités de maîtrise de la végétation sur le réseau de distribution pour les années demandées.

(M\$)	2008	2013	2016	2017	2018
Coûts prévus à l'époque	Non disponible	69,2	65,7	67,5	74,3*
Coûts réels	59,0	64,7	64,5	65,2	Disponible seulement en mars 2019

* Hydro-Québec demandait un montant de 84,1M\$ spécifiquement pour la maîtrise de la végétation, lequel montant a été réduit par la Régie de l'énergie.

Pour plus de renseignements sur les activités de maîtrise de la végétation, nous vous invitons à consulter la pièce intitulée « Coûts de distribution et services à la clientèle – charges d'exploitation », déposée dans le cadre du dossier tarifaire 2017-2018 d'Hydro-Québec Distribution, aux pages 21 et suivantes. Ce document est disponible sur le site Web de la Régie de l'énergie à l'adresse suivante :

http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/414/DocPri/R-4011-2017-B-0025-Demande-Piece-2017_07_31.pdf.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

p. j.